

COMMUNIQUÉ DE MISE EN OBSERVATION DE LA C2P¹

Relatif aux procédés de fondation par vissage de pieux métalliques dans le sol²

Technique Non Traditionnelle en observation : les Professionnels souhaitant la prescrire ou la mettre en œuvre sont invités à se rapprocher de leurs assureurs.

Le présent communiqué vise les systèmes de fondations constitués de pieux, éventuellement équipés de spirales d'appui, enfoncés par vissage dans le sol.

Il apparaît important en particulier en fondations superficielles de prendre en compte les effets possibles de tassements différentiels entre pieux dans la définition et le calcul de la superstructure, les variations de portance pouvant être importantes, par exemple en situation de sécheresse.

Ce communiqué s'applique aux produits et procédés de cette famille bénéficiant d'un Avis technique ou d'un Document Technique d'Application². Ces produits et procédés peuvent, au cas par cas, faire l'objet de dispositions complémentaires spécifiques, aptes, après examen en C2P, à lever leur mise en observation. Mention en sera alors faite dans les Avis Techniques et les Documents Techniques d'Application correspondants validés par la C2P.

Tous les autres produits et procédés de cette famille qui ne bénéficient pas d'un Avis Technique ou d'un Document Technique d'Application sont systématiquement mis en observation et peuvent, de surcroît, présenter des risques supplémentaires.

1. La Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P) a été créée par l'Agence Qualité Construction, association qui rassemble les professions du bâtiment et de l'assurance construction, ainsi que le ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement. L'objectif est de réduire la sinistralité liée aux produits ou aux textes qui définissent leur mise en œuvre. Dans ce cadre, l'AQC est amenée à communiquer sur des techniques que la C2P décide de mettre en observation

2. À l'exception des éventuels produits figurant dans la liste des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application sans observation de la C2P (Liste Verte), disponible sur le site Internet de l'AQC (qualiteconstruction.com).